Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_098-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_098

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Administration générale - Stratégie et prospective

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	53

Objet de la délibération:
Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) de la Dracénie 2017-2020 - Demande de subventions pour opérations inscrites au Contrat

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine PREMOSELLI, Laure REIG, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_098-DE

Dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) de la Dracénie 2017-2020 engagé avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite valoriser plusieurs opérations inscrites à son budget d'investissement 2017.

Sur la base de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2016-2020 adopté par le Conseil d'agglomération en date du 31 mars 2016, la Communauté d'Agglomération Dracénoise sollicite un soutien financier de la Région dans les domaines suivants :

- Axe 1 - Aménagement
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de Pôle Aquatique
 - Réhabilitation du Théâtre communautaire
 - Base de loisirs communautaire à Vidauban
 - Habitat, dispositif Alabri
 - Aménagement d'un parking sur l'emprise du futur Pôle d'Échange Multimodal (PEM)

- Axe 2 - Transition écologique et énergétique
 - Valorisation énergétique des déchets verts (étude)

- Axe 3 - Développement Économique
 - Requalification des Zones d'Activité Économique (ZAE)
 - Valorisation touristique - itinéraires touristiques numériques
 - Valorisation touristique - aménagement des Gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence
 - Aménagement économique de l'Arc Sud de l'agglomération (études préalables)

Opération	Coût HT	Subvention sollicitée au titre du CRET auprès de la Région PACA	
Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de Pôle Aquatique	150 000,00 €	40,00%	60 000€
Réhabilitation du Théâtre communautaire (hors désamiantage)	1 200 000,00 €	30,00%	360 000,00 €
Base de Loisirs communautaire à Vidauban – compléments ludo-sportifs	141 514,00 €	30,00%	42 454,00 €
Habitat, dispositif Alabri	543 600,00 €	30,00%	163 080,00 €
Aménagement d'un parking sur l'emprise du futur Pôle d'Échange Multimodal (PEM)	83 333,00 €	30,00%	25 000,00 €
Valorisation énergétique des déchets verts	215 000,00 €	60,70%	130 500,00 €
Requalification des Zones d'Activité Économique (ZAE)	3 333 333,00 €	13,00%	433 333,00 €
Valorisation touristique - itinéraires touristiques numériques	411 667,00 €	30,00%	123 500,00 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_098-DE

Valorisation touristique - aménagement des Gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence	520 833,00 €	30,00%	156 250,00 €
Aménagement économique de l'Arc Sud de l'agglomération (études préalables)	250 000,00 €	30,00%	75 000,00 €
TOTAL	6 849 280,00 €	23,00%	1 569 117,00 €

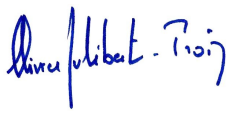
Sur ces opérations, tout autre partenaire public susceptible de venir en cofinancement sera également sollicité : par exemple, mais de façon non exhaustive, les fonds européens, le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Départemental du Var, etc, dans le respect des règles de cumul des subventions.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte « Administration générale - Modernisation de l'action publique » réunie le 20 juin 2017 et de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 29 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les opérations soumises à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial de la Dracénie, et leurs modalités de financement,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux projets auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir – Fonds européens, État, Région, Département, agences, établissements publics....
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec le traitement de ces dossiers.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.